

1. GÉNÉRALITÉS

Le but de l'opération militaire est de stabiliser la région VERTE et de créer des conditions pour la résolution de la crise. La force d'action protégera la population et mettra fin aux exactions de diverses factions.

2. SITUATION

a. Généralités

Cf. paragraphe "situation" du "main body" du CONOPS

b. Évaluation civile

L'effort civilo-militaire sur le théâtre doit tenir compte de l'existence de structures civiles aptes à satisfaire les besoins des populations bien que certains services publics de Vert aient cessé de fonctionner. Le suivi de la santé publique, l'hygiène, le transport, les communications, l'agriculture et le commerce sont essentiels à un processus viable de paix.

c. Organisations Humanitaires.

UNHCR, UNICEF et CROIX ROUGE sont depuis longtemps présentes dans la région et les IO/NGO principales devraient pouvoir organiser les convois humanitaires. (L'ONU, l'UNHCR et l'UNICEF ont leurs bureaux à Cotonou et Ouidah).

- **UNHCR**, fournit la protection et l'aide humanitaires internationales aux réfugiés. L'UNHCR a été nommé en tant que "agence humanitaire leader".
- **L'UNICEF**, protège le droit des enfants selon des principes moraux et les normes internationales.
- **CROIX ROUGE** et le mouvement du croissant rouge améliorent la situation humanitaire des personnes vulnérables.

d. Réfugiés et personnes déplacées (DPREs)

Tous les réfugiés ont été expropriés de leurs maisons, recevant uniquement une aide minimum pour la nourriture, l'eau, un abri et l'aide médicale. La situation des DPRE's est actuellement préoccupante mais pourrait rapidement empirer si la situation n'était pas stabilisée. Les autorités Oranges essayent de fournir l'aide humanitaire d'urgence aux réfugiés et soutiennent les OI et NGO dans leurs efforts humanitaires (voies, routes, camps réfugiés).

e. Centre gravité Civilo-Militaire

Au niveau stratégique, il consiste dans le soutien de la Force par la Communauté Internationale et par l'opinion Verte.

f. Etat final Civilo-Militaire

L'état civilo-militaire final sera atteint lorsque la situation humanitaire en VERT sera sous contrôle par l'administration locale soutenue par les OI, sans appui militaire de l'ECOWAS.

g. Tâches Principales.

- (1) Tâches au profit de la force afin de faciliter la préparation et l'exécution du déploiement et appuyer la conduite des opérations militaires.
- (2) Tâches au profit de l'environnement civil pour faire l'expertise de l'environnement civil, contribuer au rétablissement de l'état de droit et participer au redémarrage de la vie économique.
- (3) Tâches de nature humanitaire afin de porter secours aux populations et soutenir les organisations humanitaires.

h. Contraintes

Lorsqu'elles bénéficient aux réfugiés, les ACM doivent être équilibrées et impartiales. La Force devra limiter l'utilisation des capacités militaires pour accomplir des tâches civiles.

i. Objectifs Civilo-militaires

- (1) Contribuer au soutien de la Force dans sa mission pacificatrice de stabilisation.
- (2) Contribuer aux mesures de confiance présidant au rétablissement de la paix civile.
- (3) Soutenir les autorités locales, OI et NGO. Afin d'assurer le retour à la vie normale en VERT.
- (4) Soutenir les autorités ORANGES et IO/NGO dans la gestion des réfugiés (centre d'accueil de réfugiés - RRC).

j. Pré suppositions

- (1) Capacités préservées des structures civilo-administratives en Vert (absence de vide institutionnel).

(2) Existence d'une planification complémentaire en cas de déclenchement de RESEVAC.

(3) Etablissement au niveau stratégique de SOFA, MOU et arrangements techniques nécessaires au cadre juridique de la mission de la Force.

3. MISSION

Au plus tôt, établir puis maintenir la coopération civilo-militaire avec les représentants de la Force, les autorités locales et les représentants d'agences appropriées agissant sous mandat international.

4. EXÉCUTION

a. Intention

Corps du CONOPS principal.

b. Concept des opérations

(1) Déploiement: (Planification CIMIC, conseil, et instruction).

(2) Appui: (Liaison/communication, coordination CIMIC, échange d'informations, application des accords HNS).

(3) Transfert d'Autorité (TOA) : Faciliter le rétablissement de la force et assurer la transition en douceur des fonctions non militaires aux organismes civils appropriés.

c. Tâches appropriées aux structures CIMIC.

La coordination des actions ACM sera conduite au niveau du COMANFOR. Toutes les équipes G5 sur le terrain communiqueront localement avec les OI et NGO. Le J9 du HQ communiquera avec les bureaux OI et NGO de Ouidah pour :

- Établir et maintenir des relations étroites, avec les autorités locales et les acteurs civils principaux.
- Evaluer en permanence la situation des réfugiés et leur composition (contre infiltration).
- Faciliter la liberté de manœuvre de la force, la légitimité de la force.
- Rassembler l'information concernant l'environnement de la force non militaire et champs de mines.
- Identifier les ressources locales de potentialités disponibles pour la force.
- Contribuer à la sécurité des convois, du personnel, des entrepôts et d'autres installations humanitaires.